

LA PRÉCARITÉ ENERGÉTIQUE

LES ACTES

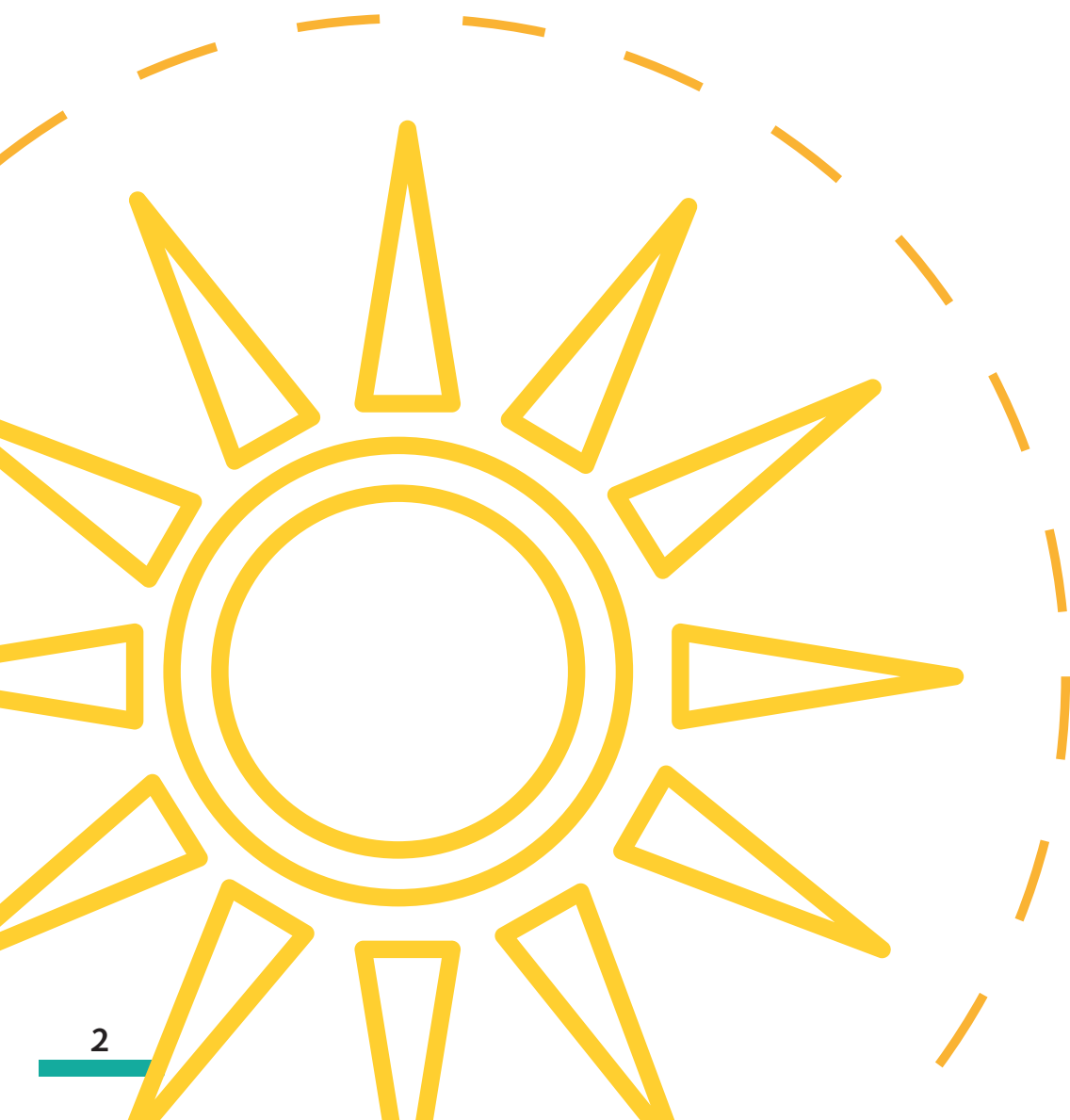
**ATELIERS
TECHNIQUES CEP**

**10ÈME ÉDITION
NOVEMBRE 2020**



ATELIERS TECHNIQUES CEP

10ÈME ÉDITION
NOVEMBRE 2020



PRÉAMBULE

Le CAUE a pour mission d'informer, de conseiller, d'accompagner, de former et de fédérer les acteurs et les usagers du cadre de vie du territoire. À travers le Conseil en Énergie Partagé (CEP), le CAUE offre un service gratuit qui accompagne et conseille les collectivités pour l'aménagement et le développement de leur territoire, tout en favorisant l'exemplarité en matière énergétique.

Le CEP vous accompagne, en outre dans :

- la réalisation des pré-diagnostic énergétiques ;
- la préconisation des mesures permettant de réduire la consommation à confort identique ;
- l'accompagnement de la collectivité dans ses projets pour optimiser ses choix ;
- l'animation des actions de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents.

Les élus et les techniciens des collectivités se retrouvent ainsi, chaque année, à l'occasion des ateliers, afin d'échanger et de partager autour de problématiques auxquelles ils doivent faire face.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Guadeloupe et ses partenaires se sont une nouvelle fois mobilisés pour un avenir durable de notre Archipel. Pour cette 10ème édition des Ateliers Techniques du CEP, le CAUE s'est intéressé à « La précarité énergétique. »

Dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, les Ateliers CEP ont été réalisés en webinaire, le 18 Novembre 2020.

Au travers du retour d'expérience de l'Espace Info Énergie à disposition des ménages et mis en place par le CAUE et ses partenaires, cette 10ème édition a mis en évidence la précarité énergétique à laquelle sont confrontés les particuliers. Les ateliers ont également apporté un éclairage sur les solutions apportées via la solidarité énergétique ou encore sur les leviers d'actions qu'il est possible d'impulser.

Ainsi, différentes thématiques ont été abordées lors de cette 10ème édition :

- La précarité énergétique est-elle la même en général et en milieu tropical ?
- Comment lutter contre la précarité énergétique au vu du contexte actuel ?
- Quelles sont les solutions techniques ?
- Quels sont les financements possibles ?

« Les collectivités ne sont pas les plus consommatrices en énergie, cependant elles restent l'acteur le plus visible ce qui permet de fédérer l'exemplarité des autres acteurs autour de cette thématique. »

Joël PAUL

LES ATELIERS TECHNIQUES CEP 2020

Cette 10ème édition des ateliers techniques du CAUE, différente des autres éditions compte-tenu de la crise sanitaire, s'est déroulée pour la première fois, sous forme de webinaire. Comme chaque année, les ateliers techniques ont permis aux participants d'échanger, de partager des informations mais aussi des bonnes pratiques, des conseils et des expériences sur les projets et réalisations qui s'établissent au fil du temps.

Parmi les collectivités et les partenaires présents, nous pouvons citer : l'ADEME, la Région Guadeloupe, EDF Archipel Guadeloupe et le CNFPT.

Les collectivités et institutions de Guadeloupe représentées par les élus, cadres et agents techniques et ingénieurs territoriaux des services techniques, environnement, urbanisme et financier ont donc été conviés à partager leur retour d'expérience lors des ateliers techniques du 18 Novembre 2020 sur la question de « La précarité énergétique ».

Lancé depuis 2010, les ateliers CEP sont les rendez-vous incontournables de l'année car ils permettent :

- de sensibiliser chacun aux contextes et aux pratiques durables ;
- de garantir une maîtrise optimale, ou du moins meilleure de l'énergie ;
- de mieux prendre en compte et appréhender les challenges énergétiques grâce, notamment, à l'expertise de l'ADEME dans le cadre de sa mission auprès des collectivités ;
- d'approfondir les connaissances en matière de transition énergétique, d'échanger les expertises et les retours d'expériences avec les publics-cibles ;
- de faire connaître les missions du CEP et de favoriser son recours pour toute question relative à la problématique énergétique au sein d'une collectivité.

LES INTERVENANTS DE CETTE 10ÈME ÉDITION :

- Joël PAUL, Conseiller en Energie Partagé (CEP) - CAUE Guadeloupe
- Jérôme ROCH, Directeur de l'ADEME Guadeloupe
- Jorry JERSIER, Conseiller Info Energie – CAUE Guadeloupe
- Virginie SOLVET, Animatrice du Pôle Solidarité – EDF Archipel Guadeloupe





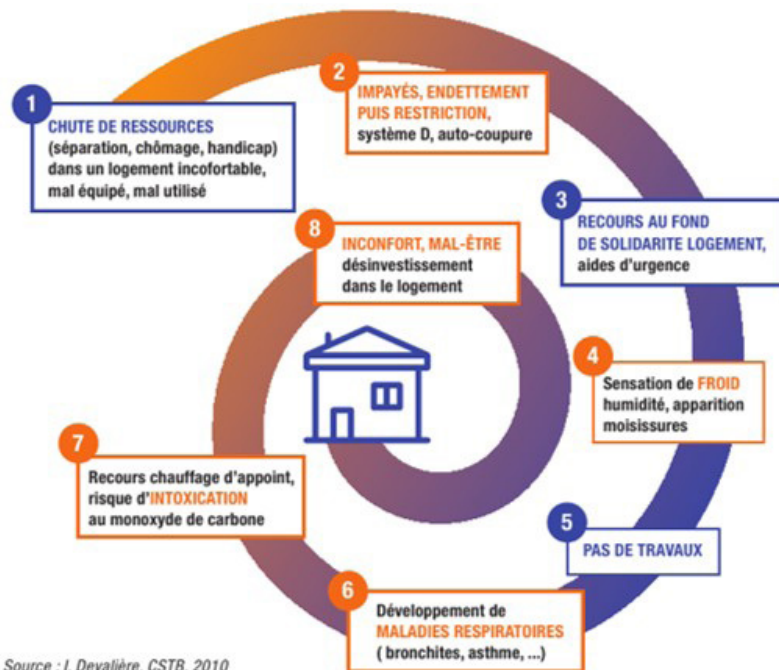
RESTITUTION DES ÉCHANGES

En 2018, 6,8 millions de ménages ont été touchés par la précarité énergétique en France, ce qui représente près de 10% de la population française.

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

La précarité énergétique est le fait d'éprouver des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires. Ceci peut être lié à différents facteurs tels que : les faibles revenus du ménage, la mauvaise performance énergétique du logement liée à des appareils avide en énergie ou encore les coûts élevés de l'énergie.

Différents facteurs peuvent entrer en compte et conduire à une précarité énergétique et ainsi pousser les ménages à avoir recours à des dispositifs d'aide afin de lutter contre cette précarité.



Il est intéressant de noter que la dépense en énergie représente 10% du revenu d'un ménage. En 2018, 572 440 ménages ont subi l'intervention d'un fournisseur d'énergie à la suite d'impayés d'énergie. On entend par intervention du fournisseur d'énergie la réduction de puissance, la suspension de fourniture ou encore la résiliation du contrat.





La notion de précarité énergétique est-elle pertinente en milieu tropical ?

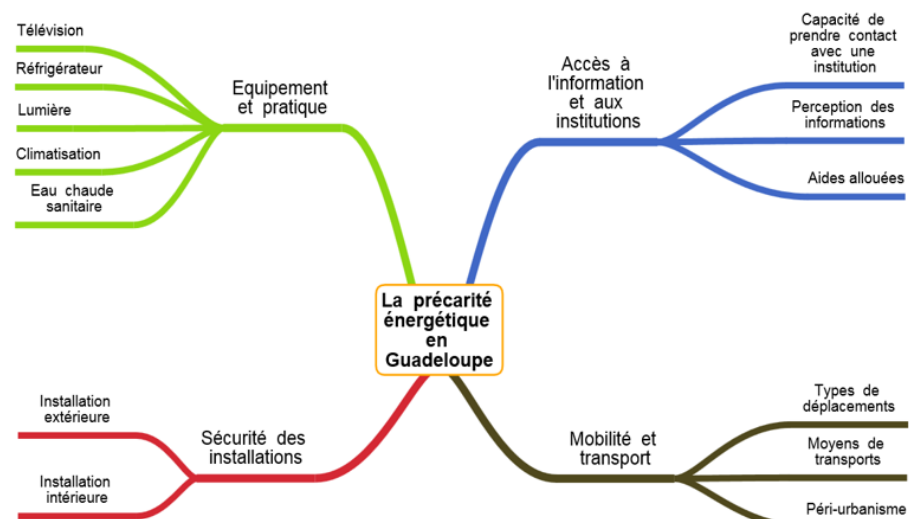
Afin de répondre à cette interrogation, une étude a été réalisée par Jérémy BROUSSIN, étudiant de Master 2 Sociologie – Politique environnementale et pratiques sociales, stagiaire à l'ADEME Guadeloupe en 2017. Cette enquête fût réalisée auprès de 79 ménages guadeloupéens, en milieu urbain et en milieu rural. Ainsi, les quartiers de Fond Laugier et de Carénage représentaient le milieu urbain et le bourg de Capesterre-Belle-Eau, pour le milieu rural.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- **définir la précarité énergétique en milieu tropical ;**
- **déterminer les indicateurs de mesure de la précarité énergétique ;**
- **dresser les leviers d'actions nécessaires.**

La Guadeloupe est un territoire qui s'inscrit dans une précarité économique de part le revenu médian brut qui est largement inférieur à celui de l'Hexagone et à cause de l'ame-nuement plus important des richesses. En milieu tropical tel que la Guadeloupe, les facteurs à prendre en compte pour la notion de précarité énergétique sont : la difficulté d'accès à l'information et aux institutions mais également la sensation de chaud.

Cette étude a permis de déceler quatre dimensions majeures de la précarité énergétique en Guadeloupe qui s'inscrivent dans la précarité économique déjà présente.





Comme indiqué précédemment, les principaux postes de dépenses énergétiques restent ceux des équipements tels que le chauffe-eau et la climatisation. Ces appareils sont souvent anciens, nombreux et l'énergie produite n'est pas toujours maîtrisée à cause de la consommation continue et/ou peu visible.

L'installation de ces appareils est également un facteur à prendre en compte car nombreuses sont les installations électriques pas toujours légales et aux normes en vigueur qui conduisent à la mise en danger des occupants mais également à une surproduction d'énergie.

Nous notons également que le manque d'information et la non-accessibilité à celle-ci est un facteur non anodin car plusieurs dispositifs mis en place par les organismes et les institutions sont à ce jour encore méconnus du grand public, par manque de compréhension de ceux-ci ou encore à cause des difficultés à identifier les personnes en situation de précarité.

Il est important de mettre en avant un point, non des moindre, qui est celui de la mobilité qui entre en compte dans la précarité du ménage et qui alourdit son budget. Le moyen de transport plébiscité le plus et considéré comme indispensable par la population reste la voiture dont le coût n'est pas accessible à tous. L'absence de véhicule au sein d'un ménage et un frein considérable au retour à l'emploi et donc une source de dépense supplémentaire. Cet élément et d'autant plus à prendre en compte selon le lieu d'habitation du ménage en zone urbaine ou rurale.

Ces différents facteurs peuvent se juxtaposer et finissent par créer par la suite la précarité énergétique au sein des ménages, voir contribuer à une précarité plus large.

Ainsi, cette étude a permis de définir la précarité énergétique en Guadeloupe et plus largement en milieu tropical, comme : la mise en situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources économiques, sociales, des compétences techniques et administratives nécessaires au maintien du niveau de dépenses liées au transport et à l'énergie et adapté à son niveau de vie.

Rappelons que cette étude a permis de mettre en lumière que la précarité énergétique est perçue et vécue comme une composante d'une précarité plus large.

« Souvent, on pense que les dépenses les plus énergivores en milieu tropical sont l'eau chaude et la climatisation sauf qu'une fois sur le terrain on se rend compte que ce sont les appareils de froid, la plupart du temps anciens qui sont très énergivores ou dont l'utilisation n'est pas vraiment vertueuse. »

Jérôme ROCH



RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UN ESPACE INFO ÉNERGIE

L'Espace Info Énergie intervient en partenariat avec le CAUE, l'ADEME, la Région Guadeloupe et EDF Archipel Guadeloupe.

Ce service intervient auprès des particuliers identifiés au préalable par les Centres d'actions sociales et solidaires (CCAS) et associations mais également par la prise des contacts des habitants ou encore des associations ou épicerie solidaire. Les CCAS ont pour but d'organiser l'aide social au profit des habitants et également la mise en place de solidarité.

L'Espace Info Énergie a pour mission d'informer et de conseiller la population sur la maîtrise de l'énergie à travers des actions de terrains, des permanences, des ateliers ou salons. Le but de ces animations est de mettre en avant auprès de la population les différentes aides et dispositifs mis en place afin de les accompagner aux mieux tout au long de la concrétisation projet. L'espace info énergie intervient en réalisant des diagnostics de consommation énergétique tant sur l'analyse de la facture mais également sur les appareils acquis et qui seront prochainement acquis. L'objectif est d'aiguiller le particulier dans sa démarche de réduction de consommation ou d'installation d'un nouvel appareil tout en utilisant un budget maîtrisé selon l'environnement propre à chacun.

Parmi les dispositifs déjà présents on distingue :

- **Le dispositif FAIRE**, c'est le service public, il permet d'informer sur les travaux de rénovation énergétique en renseignant travaux éligibles, les aides financières correspondantes, l'estimation du budget nécessaire ainsi que la mise en lien avec des conseillers et des professionnels.
- **Le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)**, est également un service public, il vient en renfort du réseau FAIRE afin d'offrir un parcours plus complet dans la rénovation énergétique en prenant en compte le profil du ménage pour répondre au mieux à ces besoins. A travers ce dispositif, la dynamique est d'aiguiller au mieux le ménage tout au long de la démarche et en évaluant la méthodologie d'information et de mise en pratique tout au long du processus de conseil et de mise en œuvre

Certains outils plus spécifiques sont mis en place selon la zone géographique afin d'assurer que le programme s'adapte aux interrogations climatiques et énergétiques liées au territoire. Ces outils permettent une meilleure évaluation du suivi des conseils et une analyse plus poussée des actions réalisées grâce à ceux-ci. Pour le cas d'un territoire en milieu tropical comme la Guadeloupe nous avons :

- **L'outil SARENov'** qui permet de guider et évaluer l'information transmise selon le niveau de projet souhaité ;
- **L'outil TBS (Tableau de bord)** qui va faciliter la transmission des conseils et des informations au comité de pilotage pour la coordination des travaux.

Il est nécessaire de noter qu'en 2018, 49 286 foyers ont bénéficié du chèque énergie contre 61 628 foyers en 2019 soit une augmentation de près de 20%.

« On se rend compte que le particulier préfère avoir un professionnel pour l'accompagner à analyser et identifier ces appareils et sa facture ainsi une bonne compréhension des éléments permet une meilleure analyse et un suivi opérationnel. »

Jorry JERSIER



LA MISSION DE SOLIDARITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

EDF est le premier producteur et fournisseur d'électricité en France et en Europe.

Le Groupe EDF mène depuis plus de 30 ans une politique de solidarité énergie qui se décline sous 3 axes :

- **L'aide au paiement ;**
- **L'accompagnement ;**
- **La prévention.**

A travers ces trois axes, l'objectif est d'accompagner au mieux les personnes en difficultés en s'assurant qu'elles bénéficient d'un tarif social à travers le biais des chèques énergie et des autres dispositifs disponibles. EDF met également en place un suivi des situations afin de garantir une bonne collaboration avec les acteurs sociaux et les structures locales de médiation sociale. Le principal objectif étant que la population puisse être informée sur les différents dispositifs leur permettant de palier à cette précarité, de réduire et de mieux maîtriser l'énergie consommée.

Pour revenir au chèque énergie, il s'agit d'un titre spécial de paiement. Il est valable un an et est envoyé automatiquement chez l'habitant. Il est attribué selon le revenu fiscal déclaré sur l'année antérieure qui doit être inférieur à 10 700€ par unité de consommation pour l'ensemble du ménage.

	RFR < à 5 600€ par UC	RFR de 5 600€ à 6 700€ par UC	RFR de 6 700€ à 7 700€ par UC	RFR de 7 700€ à 10 700€ par UC
1 UC	194 €	146 €	98 €	48 €
Entre 1 et 2 UC	240 €	176 €	113 €	63€
2 UC et plus	277 €	202 €	126 €	76 €



QUELQUES CHIFFRES

Nombre de chèques transmis	Nombre de chèques encaissés par EDF	% de chèques encaissés
60 326	39 770	66%

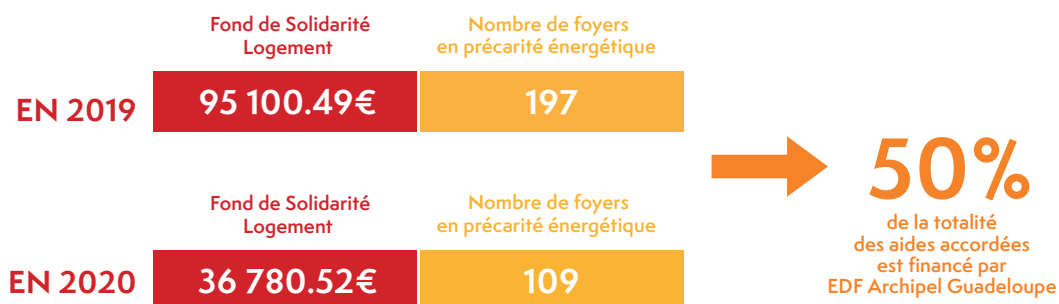
Au 30 octobre 2020, sur 60 326 chèques énergie transmis seul 39 770 ont été encaissés par EDF soit 66% uniquement.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) peut aussi intervenir sous forme de subvention ou de prêt à rembourser et permet de payer les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garanties, frais d'agence, frais de déménagement...) ou encore au maintien dans le logement (dettes de loyers et charges, factures d'électricité ou de gaz...).

Cette subvention est attribuée sous certaines conditions aux locataires et sous-locataires, mais également au propriétaire occupant le logement ou encore aux personnes résidentes gratuitement ou celles dans les logements-foyer.

En 2019, le FSL était de 95 100.49€ ce qui représente 197 foyers contre 36 780.52€ pour 2020 et 109 foyers en précarité énergétique.

Rappelons qu'EDF Archipel Guadeloupe, en conformité avec sa politique de solidarité énergétique, participe à 50% à la totalité des aides accordées.



« Il est important de souligner que la précarité est un moment de passage et qu'une coupure d'électricité ne fait qu'aggraver une situation fragile. La compréhension de la précarité et la prévention permettent de mieux gérer cette situation. »

Valérie SOLVET

LES LEVIERS D' ACTIONS POUR LA COLLECTIVITÉ

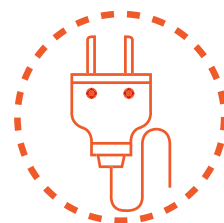
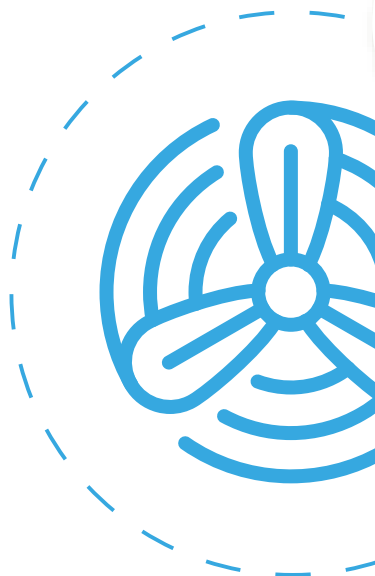
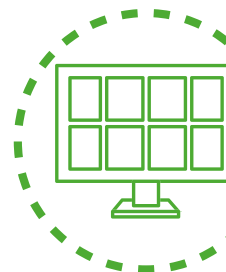
Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) proposé par le CAUE et ses partenaires accompagnent les collectivités à travers trois grands principes :

- La formation des techniciens ;
- La coordination entre les acteurs ;
- La mise en place d'actions.

La formation des agents et techniciens se fait par le biais du CNFPT.
A ce jour, deux formations sont proposées en lien avec la thématique :

- La formation sur la précarité énergétique a pour objectif de sensibiliser les professionnels de l'action sociale et de l'amélioration de l'habitat afin qu'ils puissent comprendre les enjeux, les causes, les indicateurs et les impacts de la précarité énergétique pour mieux accompagner les ménages fragiles à s'en extraire ;
- La formation sur la lutte contre la précarité qui est proposée aux cadres impliqués dans la lutte contre les exclusions. Cette formation a pour vocation de trouver des pistes de réflexions et d'actions possibles tout en s'appropriant le cadre institutionnel et juridique approprié.

La coordination permet la mobilisation de l'ensemble des acteurs en lien avec la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Cet échange consent un meilleur accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.



LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ESS

COOPÉRATIVES

De la petite SCOP à la grande banque, 21 000 coopératives contribuent à l'essor de l'ESS.

ASSOCIATIONS

Fort de 165 000 associations actives, le secteur emploie 1,8 million de salariés en France.

MUTUELLES

Santé, prévoyance, ou encore retraite, les mutuelles protègent 38 millions de personnes en France.

FONDATIONS

1 400 fondations participent à l'Économie Sociale et Solidaire.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES D'UTILITÉ SOCIALE

À vocation sociale, sociétale ou environnementale, ces sociétés cultivent une lucrativité limitée, mais bien réelle.

Notons que la mise en place d'actions se fait, d'une part par l'analyse et le traitement de la situation du ménage qui varie car les attentes et les besoins des usagers ne sont les mêmes d'un territoire à un autre et, d'autre part, par l'accompagnement lui-même qui prodigue des conseils adaptés afin de changer les mauvaises habitudes prises auparavant.

« Le but de ces accompagnements est de permettre aux ménages de lutter contre la précarité énergétique et de s'en sortir. »

Joël PAUL

RETOUR EN IMAGES

Rétrospective des 9 éditions : thèmes abordés et photos en lien avec les différentes éditions.

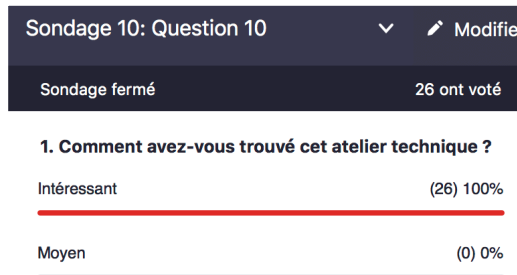
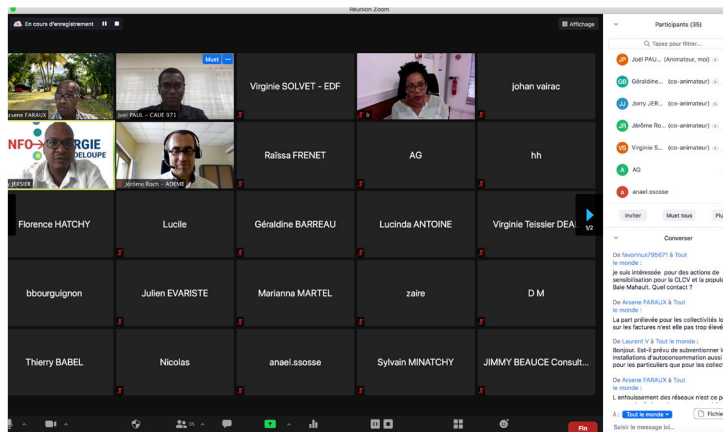
2011 : POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE

2012 : DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LES TRANSPORTS

2013 : CONFORT DANS LE BÂTI : CONTRAINTES THERMIQUES ET ACOUSTIQUES



2018 : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & BÂTIMENTS COMMUNAUX
 2019 : ENERGIES RENOUVELABLES & APPLICATIONS DANS LE BÂTIMENT
 2020 : PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



2014 : CONSTRUCTION DURABLE
 2015 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
 2016 : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
 2017 : VERS UNE MOBILITÉ DURABLE





CONTACTS

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE LA GUADELOUPE

Centre Commercial Le Pérou
Bâtiment B n°47 Petit-Pérou - BP 136
97181 Abymes Cedex

Tel : 0590 81 83 85
Fax : 0590 81 74 76
contact@caue971.org

Joël PAUL
Conseiller en Energie Partagé (CEP)
0590 81 83 85 - 0690 73 99 77
paul.j@caue971.org

Jorry JERSIER
Conseiller Info Énergie (CAUE)
0690 30 03 88
jersier.j@caue971.org

LIENS UTILES

www.caue971.org
Site d'information du CAUE de la Guadeloupe

www.guadeloupe-energie.gp
Site de la politique énergétique de la Région Guadeloupe

www.guadeloupe.ademe.fr
Site de la Direction Régionale de l'ADEME Guadeloupe

www.fncaue.fr
Site de la Fédération Nationale du CAUE

www.guadeloupe.edf.com
Site d'actualité d'EDF Archipel Guadeloupe

www.cnfpt.fr
Site du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

PARTENAIRE TECHNIQUES ET FINANCIERS



